

# LES MÉRULES

## MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR



### RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

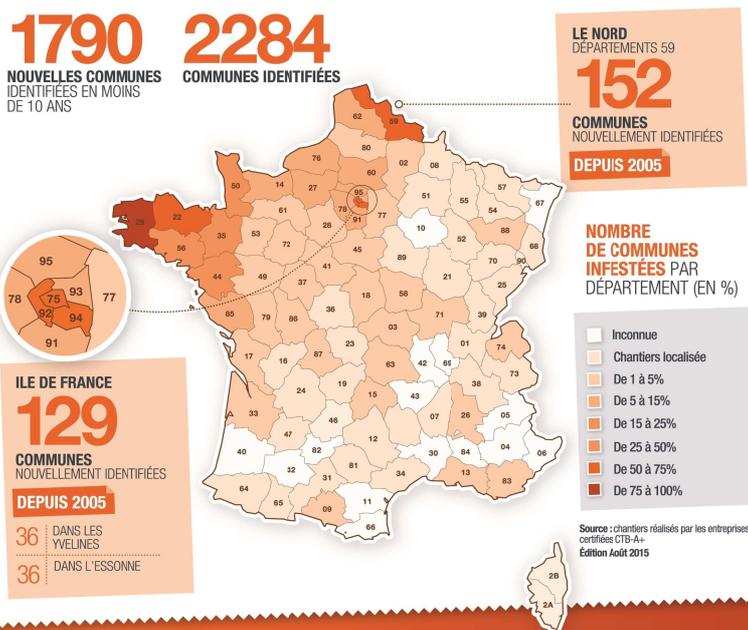
Votée en février 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi Alur, compte plusieurs mesures phares dont la première vise à favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable. Publié en mai dernier et intégré dans le code de la construction et de l'habitat, un nouvel article instaure un dispositif de lutte contre la mэрule. Reprenant les principes de la réglementation termites, la loi Alur ne rend pas le diagnostic mэрule obligatoire mais impose désormais :

#### POUR LE PROPRIÉTAIRE



La déclaration obligatoire en mairie par les occupants (locataires, propriétaires ou syndicats de copropriété si la mэрule est située dans les parties communes), dès lors qu'une présence de ce champignon parasite est détectée.

## ÉVOLUTION DE L'INFESTATION EN FRANCE



### LES CONDITIONS PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE LA MÉRULE

- 1 L'HUMIDITÉ ET LE CONFINEMENT**
- 2 UN CLIMAT TEMPÉRÉ** associé à une certaine humidité de l'air
- 3 UN ENTRETIEN DÉFICIENT** (fuite, chéneaux vieillissants, étanchéité des façades et toiture...)

### QUELS SONT LES COÛTS ET LA DURÉE MOYENNE D'UN TRAITEMENT ?

La durée et le coût d'un traitement dépend surtout de l'origine du désordre et le plus coûteux sera non pas les travaux de traitement mais surtout :

- Les travaux préparatoires de dépose
- De recherche de l'étendue de l'infestation
- Puis les travaux d'assainissement
- Et de rétablissement de conditions de ventilation suffisantes.
- Travaux d'embellissement



### LES BONS GESTES POUR ÉVITER TOUT CAS DE MÉRULE CHEZ SOI

#### UN HABITAT SAIN ET BIEN ENTRETENU



Pas d'humidité = pas de mэрule



Assurer une bonne ventilation (éviter le confinement)



Vérifier l'étanchéité en façade et couverture



Éviter les bois en contact avec le sol (terre battue...)



D'INFORMATIONS SUR

[www.ctbaplus.fr](http://www.ctbaplus.fr)

UNE FORTE IMPLANTATION SUR LA FRANCE ET LES DOM

UN RÉSEAU DE **170**

PROFESSIONNELS CERTIFIÉS PAR L'INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA

PLUS DE **55** ANS D'EXPÉRIENCE

**CTBA+**  
CERTIFIÉ PAR FCBA  
QUALITÉ DE SERVICES  
PROTECTION BOIS ET BÂTI

# LES TERMITES

## MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR



### RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

#### DANS LE NEUF

- Des mesures de protection des bois et matériaux à base de bois participant à la solidité des bâtiments contre les insectes xylophages,
- Des mesures de protection des bâtiments avant construction pour prévenir des infestations de termites souterrains.

Cette protection s'opère par la mise en œuvre de barrières physiques ou physico-chimiques dans les zones déclarées infestées par arrêté préfectoral.

#### DANS L'ANCIEN

- Pour le propriétaire, l'obligation de déclarer en mairie la présence de termite au niveau de son bien et de faire réaliser un état parasitaire dans le cadre d'une vente,
- Pour le maire, la possibilité d'injonction de diagnostic et/ou traitement.

## ÉVOLUTION DE L'INFESTATION EN FRANCE

**700**

NOUVELLES COMMUNES INFESTÉES EN MOINS DE 10 ANS

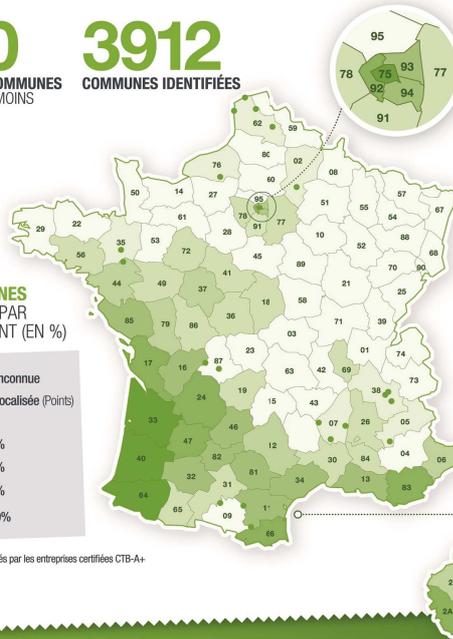
**3912**

COMMUNES IDENTIFIÉES

NOMBRE DE COMMUNES INFESTÉES PAR DÉPARTEMENT (EN %)



Source : chantiers réalisés par les entreprises certifiées CTB-A+  
Édition Août 2015



ILE DE FRANCE

**39**

COMMUNES NOUVELLEMENT INFESTÉES

DEPUIS 2005

14 DANS LE VAL DE MARNE

13 DANS LES HAUTS DE SEINE

MIDI-PYRÉNÉES LANGUEDOC ROUSSILLON

**209**

COMMUNES NOUVELLEMENT INFESTÉES

DEPUIS 2005

110 DANS L'AUDE

69 DANS LE TARN

30 DANS L'AVEYRON

### QUELLE EST LA DURÉE MOYENNE D'UN TRAITEMENT ?

SUR UN PAVILLON DE 120M<sup>2</sup>

EN PRÉVENTIF AVANT CONSTRUCTION

**4** heures

EN CURATIF : pièges / barrières chimiques

PAR BARRIÈRES CHIMIQUES : 3-4 jours suivant les conditions d'intervention

PAR PIÈGES : installation 4 heures, élimination moyenne 6 mois (3 à 4 visites après la connexion), maintenance : contrat d'1 an renouvelable (1 ou deux visites par an)

### COMBIEN COÛTE EN MOYENNE UN TRAITEMENT ?

SUR UN PAVILLON DE 120M<sup>2</sup>

EN PRÉVENTIF AVANT CONSTRUCTION

suivant la technique utilisée une fourchette comprise entre **500 > 1000€**

EN CURATIF : pièges / barrières chimiques

PAR BARRIÈRES CHIMIQUES : une fourchette de 1500€ à 3000€

PAR PIÈGES : contrat avec l'installation, le service curatif et une année de maintenance : une fourchette de 1500€ à 2500€ (hors terrain)

UNE FORTE IMPLANTATION SUR LA FRANCE ET LES DOM

+ D'INFORMATIONS SUR

[www.ctbaplus.fr](http://www.ctbaplus.fr)

UN RÉSEAU DE

**170**

PROFESSIONNELS CERTIFIÉS PAR L'INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA

PLUS DE

**55**

ANS D'EXPÉRIENCE

**CTBA+**  
CERTIFIÉ PAR FCBA  
QUALITÉ DE SERVICES  
PROTECTION BOIS ET BÂTI